

Depuis plusieurs jours, le **bureau local UFAP-UNSa Justice MA Ajaccio** se mobilise pour alerter le chef d'établissement sur la précarité des conditions de sécurité en détention, aggravée par la gestion du poste parloir.

Pour rappel, la situation actuelle résulte du remplacement de l'agent parloir par un agent de détention. Sur les cinq agents en poste fixe prévus journalièrement, seuls trois sont actuellement présents sur la structure, les deux autres étant absents du service.

Depuis jeudi dernier, la direction tente d'imposer chaque matin, à la prise de service, **le poste d'agent parloir à l'agent mouvement "Détention" ou même à un agent volontaire de l'équipe en poste**, alors que trois agents en poste fixe sont présents sur la structure. On ne sait jamais, cela pourrait finir par aboutir...

La dérive : cette affectation devrait être "exceptionnelle" en cas d'absence ponctuel de l'agent parloir le jour même. Pourtant, elle tend à devenir la règle...

Le bureau local UFAP-UNSa Justice MA AJACCIO dit clairement NON !

La mise en place du service actuel des agents de détention, modifiée et validée depuis janvier 2020, n'a jamais stipulé une telle pratique. Vous devez avoir à l'esprit que l'effectif de détenus dans notre **"petite" détention** est de nouveau très élevé, 78 détenus à ce jour.

Les agents de détention sont fortement sollicités, accumulant des heures supplémentaires à faire pâlir les grandes structures, sans compter les demandes de rappels journaliers par le service origine, le tout génèrent un épuisement chronique.

Vous n'êtes pas sans connaître les difficultés inhérentes à la gestion de la détention, dues à des profils hétéroclites et à de nouveaux choix de gestion, certes nécessaires, mais qui entraînent une réelle tension parmi les détenus. Il ne s'agit pas de négliger le poste d'agent parloir, mais de garantir la sécurité de la détention et vos personnels, en laissant les cinq agents dédiés. Le poste parloir nécessitant une attention particulière en raison de sa sensibilité.

La polyvalence des agents n'est plus à prouver, mais il vous appartient, Monsieur le Chef d'établissement, d'être le garant de notre SÉCURITÉ.

Le **bureau local UFAP-UNSa Justice MA AJACCIO DEMANDE** au Chef d'établissement de respecter les engagements pris et actés par ses prédécesseurs lors de la mise en place du service actuel des agents de détention, ainsi que la volonté des agents exprimée par voie syndicale.

Le **bureau local UFAP-UNSa Justice MA AJACCIO DEMANDE** à la direction de l'établissement de prendre les dispositions nécessaires et d'anticiper l'absence de l'agent parloir en le remplaçant par des agents titulaires de postes fixes disponibles.

Le **bureau local UFAP-UNSa Justice MA AJACCIO EXIGE** un management axé sur la sécurité et non sur la précarité.

L'UFAP UNSa Justice, une Présence Quotidienne...

Le Bureau Local **UFAP-UNSa Justice**.